

Décharge 2013: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)

2014/2088(DEC) - 30/01/2015

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2013 et le bilan financier au 31 décembre 2013 de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de la Fondation pour l'exercice 2013, accompagné des réponses de la Fondation aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de la Fondation sur l'exécution du budget 2013.

D'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de la Fondation présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier de la Fondation.

Le Conseil fait toutefois certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit:

- **inventaire physique:** le Conseil invite la Fondation à remédier aux insuffisances mises en évidence par la Cour en ce qui concerne ses procédures d'enregistrement et de comptabilisation des immobilisations et à corriger son rapport relatif à l'inventaire physique;
- **reports de crédits :** le Conseil encourage la Fondation à continuer d'améliorer sa gestion financière en examinant minutieusement les reports de crédits sur l'exercice suivant et en limitant ces reports au strict nécessaire.